

POLITIQUE DE COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

Cette politique indique comment la Banque Nationale du Canada (la « **Banque** ») et son conseil d'administration (le « **Conseil** ») communiquent avec les actionnaires. Elle fournit également un aperçu de la manière dont les actionnaires peuvent communiquer avec le Conseil.

Comment la Banque communique avec les actionnaires

Des communications régulières et constructives jouent un rôle important dans la création d'un dialogue ouvert, franc et productif. Chaque année, des renseignements sont fournis aux actionnaires par l'entremise de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque relativement au Conseil et ses administrateurs, aux pratiques en matière de gouvernance et de rémunération des membres de la haute direction.

Le Conseil encourage la participation des actionnaires à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque (l'« **Assemblée** »), car il constitue une excellente occasion de discuter de la Banque, de sa gouvernance et d'autres questions importantes. Sous réserve de circonstances exceptionnelles, chaque candidat à un poste d'administrateur assiste à l'Assemblée. À chaque Assemblée, les présidents de chaque comité du Conseil sont disponibles pour répondre aux questions des actionnaires.

Outre l'Assemblée, le tableau ci-dessous résume les autres activités par lesquelles la Banque communique avec ses actionnaires :

TYPE D'ACTIVITÉ	INTERLOCUTEURS DE LA BANQUE	DESTINATAIRES, FRÉQUENCE ET SUJETS
Présentation sans transaction, réunions, appels et discussions	Président du Conseil et autres administrateurs à la demande du Président du Conseil	Intervenants clés avec lesquels la Banque échange de manière proactive sur les meilleures pratiques de gouvernance
Présentation sans transaction, réunions, appels et discussions	Membres de la haute direction	Investisseurs institutionnels, tout au long de l'année, pour donner des renseignements publics sur les activités, l'exploitation et les initiatives
Appel conférence et webdiffusion trimestriels	Membres de la haute direction	Investisseurs et analystes pour présenter et commenter les derniers résultats d'exploitation et financiers publiés
Communiqués de presse	Membres de la haute direction	Communiqués publiés tout au long de l'année pour déclarer tout changement important à l'égard de la Banque
Conférences parrainées par des courtiers	Membres de la haute direction	Présentation dans le cadre de conférences devant les investisseurs institutionnels des informations publiques relativement à la Banque et à son exploitation
Journée des investisseurs	Membres de la haute direction	Groupe d'investisseurs et d'analystes invités à l'événement; la webdiffusion et présentations sont accessibles sur le site Internet www.bnc.ca
Réunions, appels et discussions	Service des Relations investisseurs de la Banque	Les courtiers, les investisseurs institutionnels et de détail, ainsi que les analystes pour fournir toute information publique de la Banque concernant ses résultats financiers

La Banque communique également avec les actionnaires par l'entremise de son rapport annuel, sa notice annuelle, ses états financiers trimestriels, son bilan de responsabilité social et son site Internet (www.bnc.ca).

Comment les actionnaires peuvent communiquer avec le conseil d'administration

La Banque appuie un processus ouvert et transparent permettant aux actionnaires de communiquer avec le Conseil et les présidents des comités du Conseil. Dans le cadre de ses communications avec les actionnaires, le Conseil se concentre généralement à traiter de sujets liés à la gouvernance dont il est directement responsable. Ces sujets peuvent inclure :

- Gestion des risques
- Surveillance financière (audit et contrôles internes)
- Structure du Conseil et mandats des comités (indépendance, composition, diversité et performance)
- Politiques de gouvernance et divulgation
- Rémunération de la haute direction (structure, indicateurs de performance et surveillance)
- Planification de la relève du Conseil, du Président et Chef de la direction et des fonctions de supervision
- Propositions d'actionnaire

Le secrétaire corporatif :

- est responsable d'assurer une communication efficace entre le Conseil, la direction de la Banque et les actionnaires;
- est désigné par le Conseil comme son agent pour examiner les communications et les demandes de réunion adressées au Conseil; et
- détermine si la communication reçue est une communication appropriée au Conseil ou doit être traitée par la direction.

Le Conseil s'efforcera de répondre à toute correspondance appropriée en temps opportun.

Toute personne souhaitant communiquer avec le Conseil, un comité du Conseil, le président du Conseil, un président d'un comité du Conseil ou un administrateur peut le faire comme suit :

COURRIEL	POSTE (INDIQUER « CONFIDENTIEL » SUR L'ENVELOPPE)
conseildadministration@bnc.ca	Secrétaire corporatif Banque Nationale du Canada 600, rue De La Gauchetière Ouest 4 ^e Étage Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Comment demander une rencontre avec un administrateur

Veillez envoyer les demandes de réunions au président du Conseil (à l'adresse ci-dessus) et :

- indiquer si vous êtes un actionnaire de la Banque ou un représentant d'actionnaire de la Banque, ainsi que le nombre et le type d'actions détenues;
- identifier toute autre personne qui souhaite assister à la réunion; et
- donner un aperçu du ou des sujets à discuter.

Si une demande de réunion est approuvée, le président du Conseil (ou le secrétaire corporatif) confirmera les détails de la réunion et demandera aux administrateurs visés d'assister à la réunion, ainsi qu'à tout membre de la direction pouvant apporter le soutien nécessaire. La réunion se concentrera sur les sujets prédéterminés afin d'assurer le respect des lois applicables, tels que les règles de communication sélective et la politique de divulgation de l'information.

Comment les actionnaires peuvent communiquer avec la direction de la Banque

Pour les opérations générales, les résultats financiers, les orientations stratégiques ou autres questions similaires, veuillez adresser vos questions et/ou commentaires au service des Relations investisseurs.

COURRIEL	POSTE	TÉLÉPHONE
relationsinvestisseurs@bnc.ca	Relations investisseurs Banque Nationale du Canada 600, rue De La Gauchetière Ouest 7 ^e Étage Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada	Sans frais: 1-866-517-5455

La communication avec les actionnaires étant une pratique en constante évolution au Canada et dans le monde, le Conseil examinera périodiquement cette politique pour s'assurer de son efficacité à atteindre ses objectifs.